



5 / 7 - NOS REGLES DE VIE DURANT LE STAGE

**Atteindre nos objectifs pédagogiques et éducatifs,
produire ensemble, jeunes et adultes, un travail de qualité,
cela suppose de mettre en place un cadre rigoureux, ouvert et structuré
autour de quelques règles partagées et respectées par tous :**

1. Respect des personnes : pas de comportement violent envers les personnes, jeunes ou adultes,
2. Respect de la parole de l'autre : ni jugement, ni moqueries, ni violence verbale,
3. Respect des biens : d'un autre stagiaire ou d'un adulte,
4. Respect des locaux et du matériel mis à notre disposition,
5. Respect des horaires : arriver à l'heure pour terminer à l'heure,
6. Port d'une tenue vestimentaire correcte (*)
7. Fumer à l'intérieur de l'établissement est expressément interdit par la loi du 1^{er} février 2007,
8. Alcool et drogue sont formellement interdits,
9. Téléphone portable (***) et appareil de musique individuel (***) (MP3, baladeurs,...), ne sont pas autorisés,
10. Aucune sortie de l'établissement n'est possible en dehors de celles prévues par les organisateurs,
11. Non mixité dans les chambres et dans les étages,
12. Aucun déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'internat après l'extinction des feux,
13. Respect du sommeil des autres et donc du silence après 22h.

Suite à un non-respect d'une ou plusieurs de ces règles, la direction :

1. Convoque le stagiaire pour un entretien d'explication et de remédiation,
2. Informe les parents des difficultés rencontrées,
3. Peut exclure définitivement le stagiaire : frais de rapatriement à la charge des parents,
4. Impute aux parents les frais engendrés du fait du stagiaire, au tarif des réparations pratiquées.

**L'assurance de I&F Bourgogne ne fonctionne qu'en cas de dégradation accidentelle (franchise : 150€)
I&F Bourgogne décline toute responsabilité en cas de dégradation volontaire ou par imprudence.**

(*) en cas de tenue jugée incorrecte, la direction se réserve le droit de demander à un jeune de se changer,

(**) Vous pourrez avoir des nouvelles du déroulement du stage, en vous connectant sur un site alimenté quotidiennement (textes et photos)

(**) Téléphone portable et appareil de musique individuel peuvent nuire à l'intégration du stagiaire et perturber le travail mental auquel il va se livrer, ils ne sont donc pas autorisés.

Exemplaire à retourner

Date et signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Parents

Stagiaire



5 / 7 – NOS REGLES DE VIE DURANT LE STAGE

**Atteindre nos objectifs pédagogiques et éducatifs,
produire ensemble, jeunes et adultes, un travail de qualité,
cela suppose de mettre en place un cadre rigoureux, ouvert et structuré
autour de quelques règles partagées et respectées par tous :**

14. Respect des personnes : pas de comportement violent envers les personnes, jeunes ou adultes,
15. Respect de la parole de l'autre : ni jugement, ni moqueries, ni violence verbale,
16. Respect des biens : d'un autre stagiaire ou d'un adulte,
17. Respect des locaux et du matériel mis à notre disposition,
18. Respect des horaires : arriver à l'heure pour terminer à l'heure,
19. Port d'une tenue vestimentaire correcte (*)
20. Fumer à l'intérieur de l'établissement est expressément interdit par la loi du 1^{er} février 2007,
21. Alcool et drogue sont formellement interdits,
22. Téléphone portable (***) et appareil de musique individuel (***) (MP3, baladeurs,...), ne sont pas autorisés,
23. Aucune sortie de l'établissement n'est possible en dehors de celles prévues par les organisateurs,
24. Non mixité dans les chambres et dans les étages,
25. Aucun déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'internat après l'extinction des feux,
26. Respect du sommeil des autres et donc du silence après 22h.

Suite à un non-respect d'une ou plusieurs de ces règles, la direction :

5. Convoque le stagiaire pour un entretien d'explication et de remédiation,
6. Informe les parents des difficultés rencontrées,
7. Peut exclure définitivement le stagiaire : frais de rapatriement à la charge des parents,
8. Impute aux parents les frais engendrés du fait du stagiaire, au tarif des réparations pratiquées.

**L'assurance de I&F Bourgogne ne fonctionne qu'en cas de dégradation accidentelle (franchise : 150€)
I&F Bourgogne décline toute responsabilité en cas de dégradation volontaire ou par imprudence.**

(*) en cas de tenue jugée incorrecte, la direction se réserve le droit de demander à un jeune de se changer,
(**) Vous pourrez avoir des nouvelles du déroulement du stage, en vous connectant sur un site alimenté quotidiennement (textes et photos)
(***) Téléphone portable et appareil de musique individuel peuvent nuire à l'intégration du stagiaire et perturber le travail mental auquel il va se livrer, ils ne sont donc pas autorisés.

Exemplaire à conserver

Date et signatures précédées de la mention « lu et approuvé »
Parents

Stagiaire